
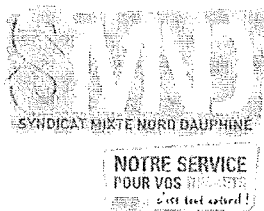


Envoyé en préfecture le 10/11/2015
Reçu en préfecture le 10/11/2015
Affiché le 
ID : 038-253804710-20151103-15_46-DE



N° 15.46
ATTRIBUTION MARCHÉ DE
TRANSPORT TRI ET TRAITEMENT DES
DMS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 03 novembre 2015
Le bureau dûment convoqué le 23 octobre 2015
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 15.13 du 13 avril 2015
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur LOVET Jean-Pierre

EXCUSE :

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Ce marché concerne le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers spéciaux, non pris en charge par la filière Eco-DDS, issus des déchèteries.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans ferme.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la candidature suivante :

Société SARPI pour les prix unitaires suivants :

LOCATION CONTENANTS

Désignation	PUHT € / mois	PUTTC € / mois
Caisse palette avec couvercle	0	0
Caisse 60 L	0	0
Fût 200l	0	0


TRANSPORT

Désignation	PUHT € / mois	PUTTC € / mois
Prix à la tonne	100,00	110,00

TRAITEMENT

Désignation	PUHT € / tonne avec TGAP	PT TTC € /tonne
Solides organiques	390,00	429,00
Liquides organiques	390,00	429,00
Bases	850,00	935,00
Acides	850,00	935,00
Produits phytosanitaires	961,02	1 057,12
Aérosols	861,02	947,12
Huile de friture	0,00	0,00
Bouteilles de gaz	661,02	727,12
Extincteurs	711,02	782,12
Produits de laboratoire	2 511,02	2 762,12
Appareils contenant du mercure	4 811,02	5 292,12
Radiographies	0,00	0,00
Produits non identifiés	1 400,00	1 400,00
Filtres à huile	351,02	386,12

Le montant estimatif annuel s'établit donc à 57 128,67 € HT, soit 62 841,54 € TTC

Envoyé en préfecture le 10/11/2015
Reçu en préfecture le 10/11/2015
Affiché le 
ID : 038-253804710-20151103-15_46-DE

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 03 novembre 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

